

# Analyses 2013



**Lutter contre la précarité à Bruxelles  
et en Wallonie: assurer  
le droit au logement décent**

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Commission Justice et Paix belge francophone asbl  
Rue Maurice Liétart 31/6  
B-1150 Bruxelles Belgique  
Tél. +32 (0) 2 738 08 01  
Fax: +32 (0) 738 08 00  
[info@justicepaix.be](mailto:info@justicepaix.be) [www.justicepaix.be](http://www.justicepaix.be)

## **Lutter contre la précarité à Bruxelles et en Wallonie : assurer le droit au logement décent**

En Belgique, 21 % de la population connaît une situation de précarité. Cela veut dire que les droits fondamentaux d'une personne sur cinq ne sont pas respectés ! Pour nous mobiliser contre la précarité, nous avons choisi deux axes complémentaires : l'un de dénonciation, l'autre de propositions pragmatiques.

D'une part, au lieu de fustiger des boucs émissaires, nous désignons les vrais responsables de la précarité : le système néolibéral, ses mécanismes et ses promoteurs. De l'autre, nous affirmons que le droit au logement est primordial pour lutter contre la précarité et nous proposons des recommandations en faveur de ce droit.

### **Préambule**

En 2013-2014, la Commission Justice et Paix Belgique francophone et Pax Christi Wallonie-Bruxelles ainsi que leurs groupes régionaux respectifs, mènent un projet collectif de sensibilisation à la lutte contre la précarité, dont est issue cette analyse. Cette lutte contre la précarité s'intègre dans le travail sur la réalisation des droits humains comme moyen d'accéder à la paix.

### **Les signes de la précarité sur le terrain**

Les membres des Commissions Justice et Paix dans le Brabant Wallon, à Namur et Liège et les membres de Pax Christi Charleroi observent les signes de la précarité tout autour d'eux et dans leurs actions de terrain. La précarité, dans le milieu associatif, est couramment comprise comme l'« absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives<sup>1</sup>. »

Ils ont constaté que l'insécurité économique, et principalement la difficulté de se loger, est au cœur des préoccupations de nombreux citoyens<sup>2</sup>. La précarité est vécue tant dans nos villes que dans nos villages. Les distributions de colis alimentaires ou de vêtements augmentent, tandis que les lieux fournissant un confort et une hygiène de base, tels les chauffoirs ou les bains publics, sont supprimés.

---

<sup>1</sup> Joseph Wresinski, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Paris, Journal officiel, 1987, p 6. J.Wresinski est le fondateur de ATD Quart Monde.

<sup>2</sup> Consultation citoyenne réalisée par le groupe Pax Christi Charleroi, lors du Forum social de Charleroi « We must Act » 25 et 26 mai 2012

Les personnes à faible revenu, les familles monoparentales, les femmes seules, les jeunes de moins de 25 ans, les personnes âgées, les demandeurs d'asile et bien sûr les personnes sans domicile fixe ont davantage de problèmes de logement. En cas de faible revenu, la nécessité de se loger et de se nourrir prime sur la santé, la culture et les loisirs : il y a un lien direct entre précarité du logement et mauvaise santé, tout comme entre précarité et isolement.

**Le logement semble ainsi un des pivots autour duquel tournent de nombreux problèmes de précarité. A ce titre, le droit à un logement décent, inscrit à l'article 23 de la Constitution, est un levier à actionner pour lutter contre la précarité. Lutter pour le droit au logement, c'est lutter contre la précarité.**

### **Les chiffres : 21% de personnes dans la précarité en Belgique**

On utilise aujourd'hui trois indicateurs de risque pour mesurer la pauvreté: 1) la pauvreté monétaire, 2) les privations matérielles graves et 3) la faible intensité de travail. Les personnes confrontées à au moins un de ces trois risques sont considérées comme « à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale». Selon cet indicateur, 21% des personnes courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Belgique<sup>3</sup>, soit 1 personne sur 5.

#### **Quelles sont les personnes qui font partie de ces 21 %<sup>4</sup> ?**

- Le taux de privation ou de pauvreté est au moins deux fois plus important en Wallonie qu'en Flandre.
- Près d'1 enfant sur 4 vit sous le seuil de pauvreté ou subit la privation en Wallonie.
- Plus de la moitié des familles monoparentales sont dans la pauvreté.
- 45 % des chômeurs sont touchés par la pauvreté en Wallonie.
- Les personnes étrangères représentent 12% des personnes pauvres en Belgique.
- Enfin, le taux de pauvreté ou de privation des locataires est quatre fois plus élevé que celui des propriétaires.

**D'après l'IWEPS, Si une personne connaît au moins un de ces risques, on considère qu'elle risque d'être dans la pauvreté<sup>5</sup> :**

#### **La pauvreté monétaire**

En Belgique, en 2011, le seuil de pauvreté pour un isolé équivaut à un revenu mensuel net de 1000 euros/mois. Pour un ménage de deux adultes et de deux enfants, ce seuil est de 2100 euros nets/mois. Sur base de cette définition du seuil de pauvreté, on estime qu'environ 1 656 800 personnes en Belgique sont

<sup>3</sup> Enquête EU-SILC 2011 ('Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie'), organisée pour la Belgique par le SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique.  
[http://www.luttepauvrete.be/chiffres\\_nombre\\_pauvres.htm](http://www.luttepauvrete.be/chiffres_nombre_pauvres.htm)

<sup>4</sup> IWEPS, Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, *Regards sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie*, 2013, <http://www.iweps.be/sites/default/files/wp16.pdf>

<sup>5</sup> IWEPS, Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, *Regards sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie*, 2013, <http://www.iweps.be/sites/default/files/wp16.pdf>

dans la précarité (soit environ 1 personne sur 7)<sup>6</sup>. Si on considère les régions, La Flandre a un taux de 9,8%, et la Wallonie 19,2%<sup>7</sup>.

#### **Privation matérielle grave**

Celle-ci est l'incapacité d'acquérir les biens et les services fondamentaux ou ordinaires dans notre société : faire face à des dépenses imprévues ; manger tous les deux jours un repas comprenant des protéines ; chauffer correctement son logement ; partir une semaine par an en vacances ; éviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiement ; disposer d'une voiture, d'une télévision, d'un téléphone, d'une machine à laver. Le taux de privation est défini comme la proportion de personnes vivant dans un ménage qui n'a pas accès à au moins 3 ou 4 de ces biens ou services.

Une personne qui travaille n'est pas à l'abri de privation matérielle. En effet, les charges liées au transport ou à la garde d'enfants peuvent grever le budget d'un(e) salarié(e).

#### **Faible intensité de travail**

Il s'agit de la situation de personnes membres d'un ménage dans lequel personne ne travaille ou très peu. Cela vient entre autres de la précarisation du travail : licenciements massifs, contrats à durée déterminée, interims et temps partiels.

## **La précarité : un rouage et une conséquence du modèle néolibéral**

L'idéologie du néolibéralisme économique a aujourd'hui bien imprégné l'organisation de notre société : affaiblissement de l'Etat, privatisation des entreprises publiques, suppression des règles concernant les marchés internationaux en vue de laisser la concurrence régner en maître là où la démocratie devrait être souveraine. Les défenseurs de cette idéologie ont réussi à faire croire que la libre concurrence et la compétition seraient les meilleurs moyens de répartir les richesses et que tout le monde en profite. Faux !

### **Maximisation du profit au détriment de l'humain et de l'emploi**

La déshumanisation et le caractère anonyme de l'actionnariat, conséquences de son extrême fragmentation et des multiples participations croisées qui le caractérisent, ont laissé les dirigeants d'entreprise avec pour seule ligne de conduite d'accroître la rémunération du capital et les dividendes versés en fin d'année aux millions de petits porteurs. Pour atteindre cet objectif, tout est permis : licenciements massifs pour accroître la compétitivité, délocalisation vers des endroits présentés comme plus compétitifs malgré les bénéfices affichés par les grands groupes transnationaux. Cette pression capitaliste provoque la précarité de l'emploi, justifié par une exigence de flexibilité que le marché leur imposerait. Contrats à durée déterminée, interims, temps partiels, chômage partiel sont le quotidien des travailleurs, pour autant qu'ils aient la chance de ne pas être tout à fait au chômage. Or, ne pas disposer d'un revenu décent ne permet pas de se loger correctement.

---

<sup>6</sup> Enquête EU-SILC 2011

<sup>7</sup> Pour Bruxelles-Capitale, l'échantillon est trop petit pour fournir des chiffres fiables.

### **Les mesures d'austérité en cause**

Deuxièmement, cette idéologie néolibérale et cette dérégulation ont été le terreau de la crise<sup>8</sup> financière internationale qui a débuté en 2008 et qui a dégénéré en crise économique. C'est au nom de cette crise que l'équilibre budgétaire public est érigé en objectif politique sous la pression des instances internationales (Union Européenne, FMI, G22)<sup>9</sup>.

Alors que la crise financière, économique et sociale est due aux dérives de la finance<sup>10</sup> et aux politiques néolibérales non contrôlées par nos Etats, on fustige les dépenses publiques et on leur fait porter le chapeau. Pour diminuer les dépenses publiques, nos représentants politiques mettent en place des mesures d'austérité. Les erreurs de personnes dont les émoluments sont anormalement élevés, et qui reçoivent des primes démesurées quand elles quittent leur fonction après l'avoir mal remplie, sont payées par les citoyens les plus modestes en sacrifiant le bien-être et la sécurité sociale. A ce jeu-là, nos responsables politiques, piégés entre leur désir d'être réélus et leurs responsabilités dans les comités de direction de certaines des plus grandes entreprises, à l'instar de Dexia, n'ont pas relevé le niveau. « *La crise financière, économique et sociale a aggravé la situation en matière de logement d'une grande partie de la population en Europe, en particulier celle des personnes en situation de pauvreté* »<sup>11</sup>.

### **Personnes discriminées et précarisées facilement exploitables**

Troisièmement, la précarisation de la population, notamment par la précarisation de l'emploi, rend celle-ci davantage malléable dans le système capitaliste. En effet, travailleurs et chercheurs d'emploi sont mis en compétition pour obtenir un travail ou mieux encore, un travail stable, aux niveaux national et international. Ils sont donc en position faible et prêts à accepter n'importe quelles conditions pour travailler : contrats à durée déterminée, interims, temps partiels, ...

La précarité est donc un rouage du système capitaliste. Pour précariser, pointons également le racisme. Le racisme qui prend forme par des discriminations sur base de l'origine ou de la culture, est un outil permettant d'exclure une partie de la société pour l'exploiter plus facilement.

---

<sup>8</sup> Crise des *subprime* aux Etats – Unis, elle-même liée au logement

<sup>9</sup> La Commission Justice et Paix Belgique francophone, *Quelle maîtrise politique des activités commerciales et financières mondiales ?*, Etude 2013

<sup>10</sup> Il est en effet tout à fait anormal, par exemple, qu'une entreprise change plusieurs fois de valeur sur une demi-journée suite à des transactions, souvent quasi gratuites et non taxées, de traders au service de spéculateurs.

<sup>11</sup> BAPN et RWLP, *Accès et exercices des droits au logement en Europe*, Bruxelles et Namur 2010, : [http://www.rwlp.be/images/PUBLICATIONS/Droit\\_au\\_logement\\_-\\_BAPN\\_-\\_26-03-2010.pdf](http://www.rwlp.be/images/PUBLICATIONS/Droit_au_logement_-_BAPN_-_26-03-2010.pdf)

## Le logement : un droit et un levier pour lutter contre la précarité

La Commission Justice et Paix et Pax Christi Wallonie-Bruxelles l'affirment « Les personnes sans logement sont condamnées à rester dans la précarité ! »<sup>12</sup>. Aussi, pour lutter contre la précarité, le droit au logement est primordial. Nous affirmons ceci sur base de nos observations et réflexions, mais également à la suite d'autres associations spécialistes de la lutte contre la pauvreté. Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) l'écrit en ces termes : « *En effet, la problématique du logement, et, plus précisément, de l'accès et du droit au logement, est centrale si l'on veut attaquer à la racine une des causes les plus criantes de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ...* »<sup>13</sup>. Le réseau Lutte Solidarité Travail (LST) le dit également « *un logement décent est le point de départ pour pouvoir mener une vie digne*<sup>14</sup> ».

Or, les problèmes liés au logement sont nombreux. Citons par exemple : le nombre insuffisant de logements publics ou privés de qualité à des prix accessibles, la discrimination dans l'accès au logement pour raisons raciales, culturelles, de statut social, de genre, ..., la ghettoïsation de l'habitat, la situation très difficile de groupes entiers de la population : sans-abris, gens du voyage, demandeurs d'asile, familles monoparentales, jeunes<sup>15</sup>, ...

Selon Lutte Solidarité Travail<sup>16</sup> :

- 40.000 familles sont sur liste d'attente pour un logement social,
- 35.000 logements sont inoccupés,
- le coût d'un loyer pèse lourdement dans le budget d'une famille ou d'une personne vivant d'un revenu de remplacement ou d'un petit salaire, parfois plus de 50%,
- la Région Wallonne a démarré en 2003 le Plan Habitat permanent qui vise à reloger 10.000 personnes vivant dans les domaines et campings. Mais il manque des logements abordables pour des personnes ayant des petits revenus

## Nos propositions pour lutter contre la précarité

Nos droits sociaux, et en particulier le droit au logement, sont sacrifiés au profit d'un système néolibéral que nous devons remettre en question. Aussi, pour lutter contre la précarité, il faut remettre en cause ce système et, de manière indissociable et complémentaire, proposer des pistes pragmatiques.

---

<sup>12</sup> Fischer Axelle et la Commission Justice et Paix de Liège, « *Les personnes sans logement sont condamnées à rester dans la précarité* », analyse, novembre 2012, <http://www.justicepaix.be/?article625>

<sup>11</sup> [http://www.mouvement-lst.org/theme\\_logement.html?gclid=CJLX4\\_e5kbsCFQrJtAod1wMA\\_A](http://www.mouvement-lst.org/theme_logement.html?gclid=CJLX4_e5kbsCFQrJtAod1wMA_A)

<sup>10</sup> et <sup>15</sup> BAPN et RWLP, Accès et exercices des droits au logement en Europe, Bruxelles et Namur 2010,

[http://www.rwlp.be/images/PUBLICATIONS/Droit\\_au\\_logement\\_-\\_BAPN\\_-\\_26-03-2010.pdf](http://www.rwlp.be/images/PUBLICATIONS/Droit_au_logement_-_BAPN_-_26-03-2010.pdf)

<sup>16</sup> [http://www.mouvement-lst.org/theme\\_logement.html](http://www.mouvement-lst.org/theme_logement.html)

Ces propositions sont adressées :

- **Aux citoyens**, notamment à ceux qui vivent la précarité, car ils connaissent cette situation de l'intérieur et savent quelles pistes sont à mettre en œuvre en priorité. Aux autres, en sollicitant également leur collaboration et leur solidarité concrète qui passe par le civisme fiscal et, pour les plus aisés, par une simplicité de vie plus grande permettant le partage volontaire de leurs ressources. C'est à ce prix que nous vivons tous dans des conditions plus respectueuses des droits humains fondamentaux.

- **Aux pouvoirs publics** car il en va de leur responsabilité de gérer la cité afin de lutter contre la précarité entre autres et afin de garantir les droits humains fondamentaux tel que le logement.

- **A l'Eglise catholique**, en se référant à la Doctrine sociale de l'Eglise et à ses principes de justice et de solidarité notamment, concernant les biens propres qu'elle pourrait mettre à la disposition des personnes précarisées.

Voici donc deux propositions à portée générale et d'autres plus concrètes relatives à une meilleure mise en œuvre du droit au logement :

**1. Dénoncer les spéculateurs qui abusent du système capitaliste comme responsables de la précarité**

Bien souvent, ce sont les personnes précarisées elles-mêmes qui sont pointées du doigt comme responsables de la pauvreté ou des crises économiques et politiques. Refusons de désigner les précarisés, les chômeurs, les personnes issues de l'immigration, les femmes, les jeunes,... comme boucs émissaires des crises économiques et politiques. Les vrais responsables sont les spéculateurs malhonnêtes et les égoïstes.

**2. Remettre l'économie et la finance à leur place : au service de l'humain**

La finance doit être mise au service de l'économie, l'économie au service de la vie sociale et la vie sociale au service de l'humain<sup>17</sup>. Ceci doit être l'objectif de l'organisation politique. Concrètement, au moment d'élaborer les budgets aux niveaux fédéral, régional ou communal, les élus doivent mettre tout ce qui est possible en œuvre pour l'accomplissement des droits humains, et entre autres pour le droit au logement, et les électeurs doivent activement faire connaître aux candidats aux élections leur souci de justice sociale.

**3. Rappeler que le logement est un droit fondamental pour toutes et tous et le rendre effectif**

Le droit au logement est explicitement reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art.18 et 25 notamment) et la Constitution Belge (art.23) ainsi que par la Charte Sociale Européenne (art.31) et le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art.11). Le droit au logement doit être

---

<sup>17</sup> La Commission Justice et Paix Belgique francophone, *Quelle maîtrise politique des activités commerciales et financières mondiales ?* Etude 2013

garanti à toutes et tous, sans distinction d'origine, de nationalité, de convictions religieuses ou philosophique, de genre, de statut social ou d'âge.

**4. Accroître l'offre de logements publics et prioritairement sociaux**

Les associations spécialistes réclament le maintien et le développement des logements publics, et parmi ceux-ci des logements sociaux. Nous soutenons cette demande essentielle. Il faut soutenir cet accroissement tant à la ville qu'à la campagne<sup>18</sup>. De plus, il relève de l'autorité civile de veiller à ce que les maisons sociales soient effectivement occupées par des personnes pour lesquelles il s'agit d'une nécessité.

**5. Les immeubles à l'abandon doivent être réaffectés**

Une loi fédérale permet aux communes de réquisitionner les bâtiments insalubres pour rénovation, la gestion en étant confiée à une Agence immobilière Sociale.

**6. Moderniser les logements en vue d'économiser l'énergie**

L'isolation obligatoire peut diminuer les charges énergétiques des locataires, mais il faut éviter que le coût des travaux d'isolation augmente le montant des loyers.

**7. Diversifier les noyaux d'habitat afin d'éviter la ghettoïsation des quartiers**

Favoriser la mixité sociale et culturelle dans tous les quartiers.

**8. Soutenir les initiatives citoyennes de proximité en matière de logement**, telles les maisons de quartier dont certaines offrent des services qui améliorent le bien-être des personnes précarisées. En exemple, la Maison des Berlurons, une maison de quartier à Grâce-Berleur dans la banlieue de Liège, un lieu de rencontres et d'échanges, entre cultures et entre générations. Un lieu de formation, d'alphabétisation, de potager collectif, et un espace « bien-être ».

**9. Poursuivre l'affectation des biens d'Eglise qui ne sont plus utilisés à l'habitat social et aux projets sociaux et aux équipements collectifs.** Cette opération est actuellement réalisée notamment par le projet Bethléem<sup>19</sup> initié dans le diocèse de Malines – Bruxelles. Ce projet est mené en collaboration avec les AIS, agences immobilières sociales. A Bruxelles et dans la province de Liège, plus de 50 biens d'Eglise ont été affectés à l'habitat social, il faut continuer<sup>20</sup>!

Les Commissions Justice et Paix régionales du Brabant Wallon, de Liège et de Namur  
Commission Justice et Paix Belgique francophone  
Le groupe régional Pax Christi Charleroi  
Pax Christi Wallonie-Bruxelles  
Décembre 2013

---

<sup>18</sup> Politique scientifique fédérale, Programme Agora, rapport final, *Pauvreté rurale et urbaine*, 2013, en ligne : <http://www.armoedebestrijding.be/publications/Pocico/eindrappport.pdf>

<sup>19</sup> [www.bethleem.be](http://www.bethleem.be)

<sup>20</sup> Fischer Axelle et la Commission Justice et Paix de Liège, « Les personnes sans logement sont condamnées à rester dans la précarité », analyse, novembre 2012, en ligne : <http://www.justicepaix.be/?article625>